



## diminution du droit de visite de la mere

Par **nathydread**, le **12/03/2012** à **11:47**

Bonjour,

voici une synthèse des fait jusqu a ce jour:

la mère de mon fils a quitté le domicile conjugale le 1er février 2011 et mon divorce a ete prononcé le 27 juin 2011. la convention prévoit une série d évènements en cascade (elle a ete mal rédigée: la résidence de l'enfant est fixée chez le père avec un droit de visite de la mere (tous les soirs de fin de crèche au coucher de l'enfant) et d'hébergement du vendredi soir au samedi soir. il est dit "lorsque la mere aura trouve un emploi, elle participera financièrement au frais de l 'enfant, et lorsqu 'elle aura trouve un logement à proximité du pere un garde alternée se mettra en place.

en fait depuyis son depart elle a mis 5 mois pour trouver un travail qu'elle a gardé 4 mois et s est fait licenciée. elle ne paie sa contribution que lorsque j'e menace d 'huissier et cela ne vaut que pour les 4 mois d activité bien sur. Elle rend l enfant assez systématiquement en retard, et compose volontier avec son droit de vsisite, qu elle peut certes ne pas exercer, mais qui témoigne assez de ce qu 'elle se fait passer avant l enfant (pour le mois d'octobre 2011 sur 16 soirs par mois ou elle doit venir, de par la convention, chercher son fils, elle est arrivée en retard ou n 'est pas venue 10 soirs, soit 2 fois sur 3....); elle ne prend pas l 'enfant lors des vacances scolaires (ni a noel, ni en fevrier); elle me le rend malade, sans mot dire (varicelle et grippe), elle le rend fatigué, je le vois aux heures de récupération le dimanche.....

j ai demandé le 25 janvier une modification de la convention afin de reduire son droit de visite à un we sur deux et la moitié des vacances scolaires....nous serons reçus le 3 avril a Nanterre. d apres ce que je lis sur les forum, il semblerai que bcp de pere aimerai juste avoir la garde alternée et ne l'obtienne pas.... apres plus d un an a avoir tout géré (licenciement de la nounou, frais de l'enfant, modification de tous mes horaires pour aller tous les soirs le chercher à la creche, nuits blanches pour le consoler, maladies, inscription à la creche, à la médiatheque, etc.....) pendant que Madame s 'eclatait, je devrai etre content de mon sort... voir je m 'expose (car nos relations avec la mere se sont dégradées) à me voir retirer la garde a son profit....

comment analysez vous ma situation et quelle stratégie me conseillez vous ?

merci